

## 1844 : Ouverture de l'école des filles.

---

**11 novembre 1843** : Le curé Berrod, desservant la paroisse de Montanges, membre du conseil d'instruction, informe par un long courrier le maire de la commune sur la priorité à ouvrir une école pour les jeunes filles du village qui seront ainsi préparées pour tenir l'ordre et la propreté de leur maison, pour diriger et soigner un ménage.

Il faut au village des jeunes personnes capables de devenir de bonnes mères de famille et ainsi combler une lacune qui forçait certains enfants à croupir dans la plus grosse ignorance.

Le curé insiste sur la négligence des parents qui ont souvent un grand nombre d'enfants pour en tirer la plus grande somme de travail et regardent comme un temps perdu les heures passées à l'école.

Le curé a pris la décision pour essayer d'enrayer cet obstacle que seul les enfants qui fréquentent couramment l'école pourrait faire leur première communion.

Dans le but d'ouvrir cette école, le curé a fait venir une institutrice méritante, formée par des moines, qui a commencé à exercer sa fonction au domicile de la dame Berrod. Le curé ne demande pas de traitement pour cette jeune personne mais simplement quelque mobilier pour faciliter son enseignement de la lecture et du calcul. Pour la rétribution mensuelle demandée par élève, le taux sera fixé par le secrétaire de mairie et la gratuité ne peut être envisagée vu que l'institutrice ne percevra pas de traitement.

Lors d'une délibération le conseil entre parfaitement dans les vues du curé, lui vote des remerciements de sa sollicitude pour la nouvelle institutrice des jeunes filles, le prie d'user de toute son influence auprès des parents comme il le fera de son côté pour les déterminer à envoyer leurs enfants à l'école. Il sera pourvu aux frais de la commune aux effets immobiliers indispensablement nécessaires à la tenue de cette école. La rétribution agréée à l'institutrice sera fixée à un franc par mois et par élève.

**Août 1844 : Ouverture de l'école des jeunes filles.** L'école pour les jeunes filles du village est ouverte et le conseil a nommé **Marie Antoinette Gras** comme institutrice suite aux renseignements qui lui sont parvenus sur l'état de son instruction et l'accord des parents.

Le maire Gras déclare à l'issue du conseil :

« Marie Antoinette Gras est désignée pour tenir l'école des filles de Montanges, dans la persuasion qu'elle deviendra de plus en plus digne de cet honorable emploi en perfectionnant son instruction, qu'elle saura se concilier la confiance de ses élèves, leur inculquer de bons sentiments, leur donner le goût de l'application et des travaux de l'aiguille. La rétribution qui lui sera allouée sera ultérieurement réglée d'après la manière dont elle répondra aux espérances qu'elle a fait naître. »